

Sous la direction de

ESTHER
BENBASSA

CNRS EDITIONS

**Violences sexistes
et sexuelles
en politique**

Libération

**VIOLENCES SEXISTES ET
SEXUELLES EN POLITIQUE**

Sous la direction de
Esther Benbassa

**VIOLENCES SEXISTES ET
SEXUELLES EN POLITIQUE**

CNRS ÉDITIONS
15, rue Malebranche – 75005 Paris

Textes issus du Forum organisé
par Esther Benbassa avec le journal *Libération*
au Palais du Luxembourg
le 9 février 2018

© CNRS Éditions, Paris, 2018
ISBN: 978-2-271-12282-7

PRÉFACE

*Par Esther Benbassa, sénatrice EELV de Paris
et directrice d'études à l'EPHE (Sorbonne)*

Les violences sexistes et sexuelles sont-elles plus nombreuses dans le monde politique ? Difficile à dire. Chaque secteur d'activité produit sa quantité de violences de ce genre. Et les milieux très masculinisés, où les hommes exercent un pouvoir fort, sont forcément touchés par le phénomène.

L'affaire Weinstein, le mouvement MeToo et sa version française BalanceTonPorc ont provoqué une libération de la parole féminine. L'omerta a été levée. En partie seulement. Car toutes celles qui ont subi ces atteintes à leur corps et à leur intégrité morale ne se sont pas exprimées. Loin de là. Espérons seulement que ces voix qui « disent » en entraîneront d'autres, et que se tissera ainsi dans le temps une chaîne ininterrompue de prises de parole.

Il s'agit bien de parole, en effet, et pas de « délation ». Prendre la parole est un acte éminemment politique. Notre voix, souvent qualifiée de fluette, pourrait bien à terme se révéler plus forte qu'on ne le croit. Pour ne pas céder, pour ne pas se résigner. Pour demander, pour exiger. Nous ne sommes pas des victimes. Juste la moitié de l'humanité.

Lorsque nous parlons un peu haut dans les médias, entourées d'hommes qui nous interrompent sans la moindre gêne (ils sont

en général bien plus nombreux que nous sur les plateaux), on nous traite facilement d'hystériques. Si nous nous battons pour accéder au même niveau de responsabilité, nous sommes toujours des hystériques, qui plus est avides de pouvoir. Et quand nous sommes devenues leurs égales, souvent la condescendance guette, au mieux le paternalisme.

Qui serions-nous donc pour parler comme eux ? Quoi que nous fassions, nous ne sommes pas dans notre rôle, celui que les hommes ont défini. On se demande de quel droit et sur la base de quel privilège. La force physique, quelque attribut génital, l'intelligence ?

Juste une récente anecdote. Quelle ne fut ma surprise, il y a quelque temps, alors que j'étais en train de prendre la parole lors d'un débat au Sénat, d'entendre s'élever du fond de l'hémicycle une voix masculine, restée silencieuse pendant que s'étaient exprimés les hommes qui m'avaient précédée à la tribune, exigeant soudain qu'on mette le chauffage, parce qu'on avait froid ! Une femme, ça se coupe à tout propos, et hors de propos. À ce que je sache, je ne suis pas préposée au chauffage du Sénat. J'ai donc suggéré qu'on plante un palmier dans la salle pour que cet indélicat ait toujours l'impression d'avoir chaud. Et se taise.

Notre quotidien, au Parlement, c'est cela : être interrompues de manière intempestive, subir en bruit de fond les bavardages et parfois les moqueries, ne pas être écoutées. Notre parole est régulièrement bafouée.

Prendre la parole pour dire que nous ne voulons plus subir les violences sexuelles ou sexistes que certains hommes – pas tous, bien sûr – nous infligent : voilà l'urgence. Dans le monde politique aussi. Un monde qui produit en quantité des egos enflés et des comportements de prédateurs. Nous en avons vu passer plus d'un, ces dernières années...

Violences sexistes et sexuelles en politique

Dans notre petite sphère feutrée, lorsqu'il y a des violences sexuelles, on se tait. Souvent, parce qu'on craint des retombées qui peuvent peser lourdement sur l'avenir politique des femmes qui en sont victimes, dans un monde où les hommes s'érigent en maîtres. Les plus vulnérables, telles les collaboratrices qui peuvent facilement perdre leur emploi, sont bien sûr les premières cibles. Mais celles aussi qui espèrent monter dans la hiérarchie des partis. On sait, mais on se tait, comme si tout cela allait de soi et devait continuer. Quel serait le poids de nos corps et de nos identités face à la volonté de ces petits et grands chefs de la politique ?

Les femmes sont encore rares en politique. Malgré la loi sur la parité, notre place dans les partis, au Parlement (même si on constate une évolution), parmi les élus, les conseillers, les décideurs, reste minoritaire. En fait, si nous formons la moitié de l'humanité, nous sommes loin de constituer la moitié du corps politique.

En donnant à notre parole toute sa force, nous montrons également aux hommes qu'ils gagneraient eux-mêmes à nous rejoindre dans nos combats. Il est temps, pour eux, de faire du chemin avec nous.

Effacer des siècles d'abus prendra du temps. Faut-il recourir à la loi pour faire un peu de ménage ? Oui ! Pour que justice soit rendue à toutes celles, mineures ou majeures, violées, blessées dans leur être féminin, violentées, harcelées. Toutefois, une chose est sûre : pour que certains hommes changent de comportement et renoncent à accaparer le pouvoir, certaines femmes politiques devront elles aussi cesser d'être leurs complices et de baisser humblement la tête dans l'espoir de gagner du galon.

Ces galons-là ne nous siéent d'ailleurs pas. Nous voulons juste recouvrer les places qui nous reviennent. Avec les hommes, et comme eux. Ensemble, nous ferons probablement mieux. Mais quand ?

LES FEMMES EN POLITIQUE, DEPUIS QUAND ?

*Par Mathilde Larrère et Aude Lorriaux,
auteures de Des intrus en politique¹*

Si le sexisme est très présent en politique, c'est que cette sphère a très longtemps été une arène d'hommes, qui y ont imposé leur marque et qui peinent encore aujourd'hui à y faire de la place aux femmes. Il semble donc nécessaire de revenir quelque peu ici sur l'histoire, un peu longue, de l'entrée des femmes en politique.

Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en 1944, et l'exercent en 1945. Avant, elles sont absentes du monde politique, et l'on pourra donc dire que, d'une certaine façon, la première violence qui leur a été faite est bien de les en avoir exclues pendant plus de cent cinquante ans.

La question de l'entrée des femmes en politique est en réalité posée en même temps que celle de l'entrée du peuple en politique, c'est-à-dire avec la Révolution française. On rappellera que la loi salique, spécificité française, excluait les femmes de la couronne de France alors même que l'on avait des reines en Angleterre, des impératrices dans le Saint-Empire romain germanique ou encore des tsarines en Russie... La Révolution et la naissance consécutive

1. Mathilde Larrère et Aude Lorriaux, *Des intrus en politique*, éditions du Détour, 2018.

du gouvernement représentatif n'allaient cependant pas donner le droit de vote aux femmes. Elles l'avaient pourtant eu comme veuves lorsqu'elles étaient « cheffes de feu » pour les États généraux, mais une fois la Révolution installée, elles n'étaient plus ni députés, ni conseillers municipaux, ni juges, ni curés, ni officiers... D'aucunes protestent, comme Olympe de Gouges, d'aucuns aussi, comme Condorcet ou Guyomar, ce dernier moins connu, mais ces voix sont isolées. On les laisse malgré tout assister aux séances de l'Assemblée, et naissent alors celles que l'on nommera, non sans mépris, les « tricoteuses »...

Sous la Révolution, la politisation est intense, et partout se multiplient les clubs, les sociétés où l'on discute. La plupart de ces assemblées sont exclusivement masculines et, lorsque les femmes y sont admises, elles peinent à s'y faire entendre. Elles se saisissent alors d'un des seuls droits politiques que l'on a bien voulu leur laisser, le droit d'association, et forment ainsi des clubs de femmes. Toutefois, en 1793, la Convention leur retire ce droit et interdit les sociétés féminines (décret Amar). À l'Assemblée, où l'on débat de cette question, c'est un festival de sexisme : les femmes sont trop émotives pour faire de la politique, pas assez intelligentes, séductrices (elles troubleraient ces messieurs), de mauvaises mères qu'il faut renvoyer aux foyers qu'elles ont abandonnés, etc. Le décret Amar, qui visait surtout les sociétés de femmes hébertistes – très radicales –, exclut donc en 1793 toutes les femmes des clubs politiques et pose les bases de leur exclusion de cette scène.

Deux ans plus tard, parce que les femmes ont joué un rôle central dans la mobilisation pendant les dernières journées insurrectionnelles de prairial et germinal an III, on leur interdit les tribunes de l'Assemblée. Les tricoteuses qui cherchent à se présenter sont chassées à coups de fouet et on les empêche de se réunir à plus de cinq dans la rue.

La question de la place des femmes en politique n'est guère plus posée avant 1848. Il faut dire qu'avec l'Empire et le Code napoléonien, la situation est devenue tellement dramatique pour elles que d'autres combats les occupent, ne serait-ce que revendiquer une capacité civile ou l'éducation. Le suffrage universel masculin est voté en 1848, à nouveau sans que la question des femmes ne soit débattue. Celles que l'on appelle les « femmes de 48 », très à gauche, saint-simoniennes, fouriéristes pour la majorité, réclament le droit de vote. Jeanne Deroin tente même de se présenter aux élections. À nouveau on les attaque, à nouveau on les peint sous les traits d'hystériques impropres à la vie politique, marâtres abandonnant leur foyer, laides, viragos...

Le retour de la République marque un espoir, qui sera très vite déçu. Le suffrage reste unisexuel, et un nouvel argument à l'encontre des femmes surgit : elles seraient trop cléricales. Commence alors la lutte de celles que l'on appellera les « suffragettes », contre lesquelles la répression policière est violente. Et, toujours, cette misogynie : « Si l'on donne le droit de vote aux femmes, bientôt les bœufs voudront voter », écrit *Le Figaro* en 1890. « Les mains des femmes sont faites pour être baisées, pas pour mettre un bulletin dans l'urne », commente un sénateur à la veille de la guerre.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, nos voisines, les Anglaises, les Allemandes, les Italiennes, les Espagnoles, les Turques, et bientôt les Tunisiennes obtiennent le droit de vote. Les Françaises ne l'auront pas. Certes, la Chambre des députés vote à plusieurs reprises, à la grande majorité, le droit de vote et d'éligibilité des femmes, mais le Sénat bloque systématiquement ces projets de loi.

En 1925, le Parti communiste français, sur ordre de Moscou, impose des candidatures féminines aux municipales, à des

positions éligibles, et en fait même un argument de campagne. Elles seront sept à être élues : Joséphine Pencalet à Douarnenez, Marthe Tesson à Bobigny, Marie-Julienne Chaix à Saint-Denis, Marguerite Chapon à Villejuif, Augustine Variot à Malakoff, Émilie Joly et Adèle Métivier à Saint-Pierre-des-Corps. Des élections qui seront toutes cassées par le tribunal administratif après quelques mois de mandat.

En 1936, trois femmes deviennent secrétaires d'État dans le premier gouvernement du Front populaire : Irène Joliot-Curie, Suzanne Lacore et Cécile Brunschvicg, à des attributions toutefois bien « féminines » (recherche, enfance, éducation). Le Front populaire ne réengage pourtant pas le débat de la question du droit de vote et d'éligibilité des femmes, et il faudra attendre 1944 pour qu'enfin on entrouvre la porte du pouvoir aux femmes en leur accordant ces droits, vingt ans après nos voisins, et sans doute uniquement parce que de Gaulle mise sur le vote réputé conservateur des femmes pour réduire le succès électoral du PC (et, de fait, les femmes voteront plus facilement MRP).

Les Françaises obtiennent donc le droit de vote le 21 avril 1944, alors que cinquante-trois pays le pratiquent déjà (dont le Brésil, la Mongolie, le Kazakhstan, ou encore la Russie...). Voilà qui couronne des décennies de luttes suffragistes et qui peut sembler une forme de récompense aux services rendus par les femmes pendant la guerre.

En même temps que le droit de vote, elles obtiennent le droit d'éligibilité et leur nombre progresse alors doucement à l'Assemblée : en 1945-1946, on trouve 6 % de femmes députées, effet de leur place dans la Résistance. Mais leur nombre décline ensuite rapidement (2,3 % en 1958), et c'est seulement en 1981 que l'on en retrouvera plus de 6 % (7,3 % à l'issue des législatives de juin).

Les femmes commencent à demander une juste représentation politique. À partir des années 1990, la parité devient un thème débattu, sous l'impulsion des organisations internationales (ONU, OCDE, Conseil de l'Europe). En 1992, Édith Cresson et Simone Veil signent un texte, lors de la conférence de l'Union européenne à Athènes, qui marque un tournant : « Les femmes représentent plus de la moitié de la population, l'égalité impose la parité dans la représentation et l'administration des Nations. » Le 2 avril 1993, elles sont nombreuses à manifester devant l'Assemblée « natio-mâle ».

La parité s'impose doucement. En 1994, aux élections européennes, 6 listes sur 11 sont paritaires. En 1995, le gouvernement d'Alain Juppé veut envoyer un signal fort à l'opinion publique en nommant un tiers de femmes (celles que l'on appellera les « Juppettes ») au gouvernement. Elles ne sont plus que 10 % quelques mois plus tard, mais l'idée a tout de même conquis une partie des esprits, et la gauche est obligée de suivre ce modèle sous peine de paraître rétrograde. Le Premier ministre Lionel Jospin promet une révision de la Constitution en 1997, opérée en 1999, qui ajoute à son article 3 que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux ».

Dans les années qui suivent, la parité dans les candidatures devient petit à petit monnaie courante, d'abord aux élections à la proportionnelle comme les sénatoriales ou les européennes : les listes sont refusées s'il n'y a pas d'alternance stricte. Mais le suffrage uninominal pratiqué pour les législatives reste un frein à la parité, qu'essaie de corriger un système de sanctions financières.

Aux élections législatives de 2002, le système de sanctions est encore si faible que seulement 12 % de femmes sont élues, faute d'un nombre suffisant de candidates, et parce que les partis tendent à leur réserver des circonscriptions ingagnables. Les

sanctions sont renforcées au fil du temps, et l'effet finit par s'en faire sentir dans l'hémicycle. Aux élections départementales, le scrutin binominal paritaire est imposé en 2013.

*

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La parité a-t-elle réussi à inverser la donne en matière de représentation politique ? En 2015, on comptait 48 % de conseillères régionales, et, en 2017, 39 % de députées et 29 % de sénatrices. Mais il n'y a toujours que 16 % de mairesses, 4 femmes sur 18 présidents de région, une seule Première ministre dans l'histoire de notre pays, et seulement 2 candidates femmes au second tour de la présidentielle...

La politique est donc encore à ce jour un univers très masculin et la parité quantitative n'est pas toujours qualitative : on laisse aux femmes les postes jugés moins importants et relevant traditionnellement d'attributions jugées « féminines » (famille, santé), tandis que le « régalien » est réservé aux hommes (intérieur, affaires étrangères). Dans les mairies, 80 % des adjoints aux finances sont des hommes quand 85 % des adjoints à l'enfance, la petite enfance ou la famille sont des femmes, selon le sociologue Michel Koebel². Et les codes de la politique sont encore très masculins : on se souvient de la poignée de main virile d'Emmanuel Macron à Donald Trump lors des négociations sur le climat en mai 2017. Si on évalue la réussite des négociations à l'aune de la force d'une poignée de main, les femmes ne seront-elles pas

2. Michel Koebel, « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », *Métropolitique*, 20 janvier 2014, cité par Réjane Sénac dans *Les non-frères au pays de l'égalité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 114.

Violences sexistes et sexuelles en politique

jugées d'emblée perdantes ? Comme le demandaient mi-avril 2018 une quinzaine de femmes de gauche dans une tribune publiée dans *Libération* et titrée « Politique : où sont les femmes ? », « le caractère viril de la politique a aussi ses formes violentes dans lesquelles les femmes ne se sentent pas toujours à l'aise pour évoluer dans l'arène ». Il ne reste alors qu'une solution pour transformer radicalement ce monde viril : inventer des façons nouvelles de faire de la politique.

LE MILIEU POLITIQUE EST-IL PLUS PROPICE QUE D'AUTRES AUX VIOLENCES SEXUELLES ?

*Par Sandrine Rousseau,
fondatrice de l'association « Parler »*

Lors de ce que l'on a appelé l'« affaire Baupin » (du nom de l'ex-député EELV Denis Baupin), alors que plusieurs femmes, dont je faisais partie, dénonçaient le harcèlement et les agressions sexuelles que nous avons subis de la part du député, une même question nous a très souvent été posée : « Le harcèlement a-t-il des spécificités dans le domaine politique ? » Derrière cette interrogation, il y avait celle de savoir si notre histoire était unique et constituait, en quelque sorte, une anomalie, ou si elle relevait plutôt d'un phénomène de société.

Il y a à la fois des spécificités au monde politique et un problème de société. Non pas un *phénomène*, mais bien un *problème* de société : une omerta très forte, notamment en France, sur la question des violences sexuelles.

Lors d'une interview, un journaliste de CNN m'avait dit au sujet des femmes en politique : « Mais, on ne comprend pas pourquoi, en France, ça ne bouge pas. » La longue histoire de l'entrée des femmes françaises en politique l'explique sans doute. Et si le monde politique a toujours été très masculin, la parité n'a pas pour autant bouleversé la donne. Elle a bien sûr fait entrer des

femmes en politique, mais cela n'a pas révolutionné l'exercice du pouvoir ni ses codes, qui restent extrêmement masculins.

Je prendrai deux exemples. Tout d'abord, en France, l'exercice politique est fortement marqué par l'aspect tribunitien – ce qui n'est pas le cas en Grande-Bretagne, en Europe du Nord ni même en Espagne, où il ne requiert pas autant d'effets de manche. Il est évident que cette façon d'exercer la politique est plus facile pour les hommes que pour les femmes, ces dernières n'ayant pas – ou moins – l'habitude de parler en public, à une tribune, et éprouvant même très souvent des difficultés dans leur aisance physique : à se positionner dans l'espace, à bouger largement les bras, à porter des vêtements qui leur éviteront des railleries, à avoir une voix qui porte...

Le second exemple que je donnerai a trait au toucher, et particulièrement au rôle du toucher en politique. J'ai été très étonnée, lorsque j'ai commencé à faire de la politique en 2009, de la façon dont on se dit bonjour : on se touche, on s'embrasse, on se prend dans les bras, on se fait des accolades... ce sont là des codes de camaraderie, les codes d'une équipe de foot. Là encore, ces codes sont ceux d'un monde masculin et ne conviennent pas à un monde qui se féminise, parce que l'on ne touche pas les femmes de la même façon que l'on touche... des copains de promo. Quand on est femme en politique, il existe de nombreuses petites situations dans lesquelles on ne sait pas très bien comment se comporter, et dans lesquelles les gens en face de nous ne le savent pas non plus. On ne sait pas, par exemple, si l'on doit serrer la main ou faire la bise. Ces petits moments de gêne, loin d'être des anecdotes, mettent en fait de la distance et instaurent une forme d'écart entre l'exercice du pouvoir des hommes et celui des femmes. Hillary Clinton, à qui une journaliste avait demandé quel conseil elle donnerait à une femme entrant en politique, avait par exemple

dit : « Surtout, dites-lui de ne jamais porter de sac à main », parce que lorsque l'on porte un sac à main, on ne peut pas faire la bise correctement, on ne peut pas se pencher vers quelqu'un sans faire attention à ce que le sac ne tombe pas, et il y a des tas d'autres choses que l'on ne peut pas faire...

Une autre particularité de la sphère politique est qu'il s'agit d'un monde dans lequel il faut séduire, et d'abord l'électeur. C'est également un monde de pouvoir. Et ce pouvoir s'exerce souvent sans règles. Quelles sont en effet les règles au sein d'un parti politique ? Il y a certes des règles sur l'utilisation de l'argent. Beaucoup de progrès ont été faits dans ce domaine, même s'il a fallu un certain nombre de scandales pour cela : on sait aujourd'hui ce qui est autorisé, et ce qui ne l'est pas. Toutefois sur les comportements entre humains, il n'existe aucune règle. Et quand vous êtes victime, vous n'avez ni hiérarchie, ni syndicats, ni CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), ni règlement intérieur qui disent quoi faire en cas d'agression ou de harcèlement. Il n'existe aucune procédure pour dénoncer ce qui s'est passé. Dans ce monde de pouvoir, la seule légitimité vient de la victoire aux élections. Cela signifie avoir des fiefs (une ville, une circonscription, un canton, un arrondissement...), et donc être en quelque sorte en être le « châtelain ». Les scrutins français, particulièrement les scrutins uninominaux, favorisent l'installation d'hommes dans des fiefs où ils ont tout pouvoir et où ils deviennent intouchables. Parce que si l'on retirait cet homme-là, qui serait en mesure de gagner l'élection ? Le seul qui puisse la gagner est celui qui est déjà en place. Ces hommes sont non seulement maîtres de leur territoire, mais deviennent en plus inattaquables à l'intérieur même du parti, puisqu'ils y sont devenus des hommes de poids. Ce sont eux, en général, qui ont des attitudes violentes d'agresseurs sexuels ou de harceleurs.

- Jacques Follorou,
Démocraties sous contrôle. La victoire posthume d'Oussama Ben Laden, 2014.
- Jean-François Daguzan,
La fin de l'État-Nation ?, 2015.
- Alain Bauer,
Qui est l'ennemi ?, 2015.
- Michel Foucher,
Le retour des frontières, 2016.
- Bruno Tertrais,
Les guerres du climat. Contre-enquête sur une mythe moderne,
2016.
- Michel Agier,
Les migrants et nous, 2016.
- Gérard Chaliand,
Terrorisme et politique, 2017.

Retrouvez tous les ouvrages de CNRS Éditions
sur notre site www.cnrseditions.fr